

# VACCINATION SarsCov2

CIPE

## Déploiement de la vaccination

07 janvier 2021



# STRATEGIE NATIONALE

- Une pandémie dont la gravité, l'impact sur la santé publique, l'impact économique et sociétal sont importants
- Une situation épidémiologique qui reste préoccupante au niveau national, régional et départemental
- Une forte attente du public de sortir de la situation actuelle mais une confiance à construire sur les vaccins
- Des enjeux de rigueur, de sécurité, d'éthique pour mener à bien **les** campagnes de vaccination qui seront différentes selon les types de vaccins, selon les populations prioritaires et selon le nombre de doses de vaccins disponibles

## LES GRANDS PRINCIPES

1. La Gratuité

2. La Sécurité

3. L'absence d'obligation

---

## TROIS OBJECTIFS DE SANTE PUBLIQUE

1. Diminuer la mortalité et les formes graves

2. Protéger les soignants et le système de soins

Principe dit de réciprocité

3. Garantir la sécurité des vaccins et de la vaccination

---

## UNE CONTRAINTE MAJEURE : L'APPROVISIONNEMENT

## UNE INCONNUE : L'ADHESION DE LA POPULATION A LA VACCINATION

---

# Populations prioritaires : une priorisation à mettre en perspective avec les livraisons de vaccins

*2 critères de priorisation : le risque de faire une forme grave et le risque d'exposition au virus*

## Priorité 1 HAS



- Personnes âgées résidant en établissements (notamment EHPAD)
- Professionnels exerçant dans les établissements accueillant des personnes âgées, et présentant un risque accru de forme grave / de décès (âge  $\geq$  50 ans, comorbidités)<sup>1</sup>

## Priorité 2 HAS



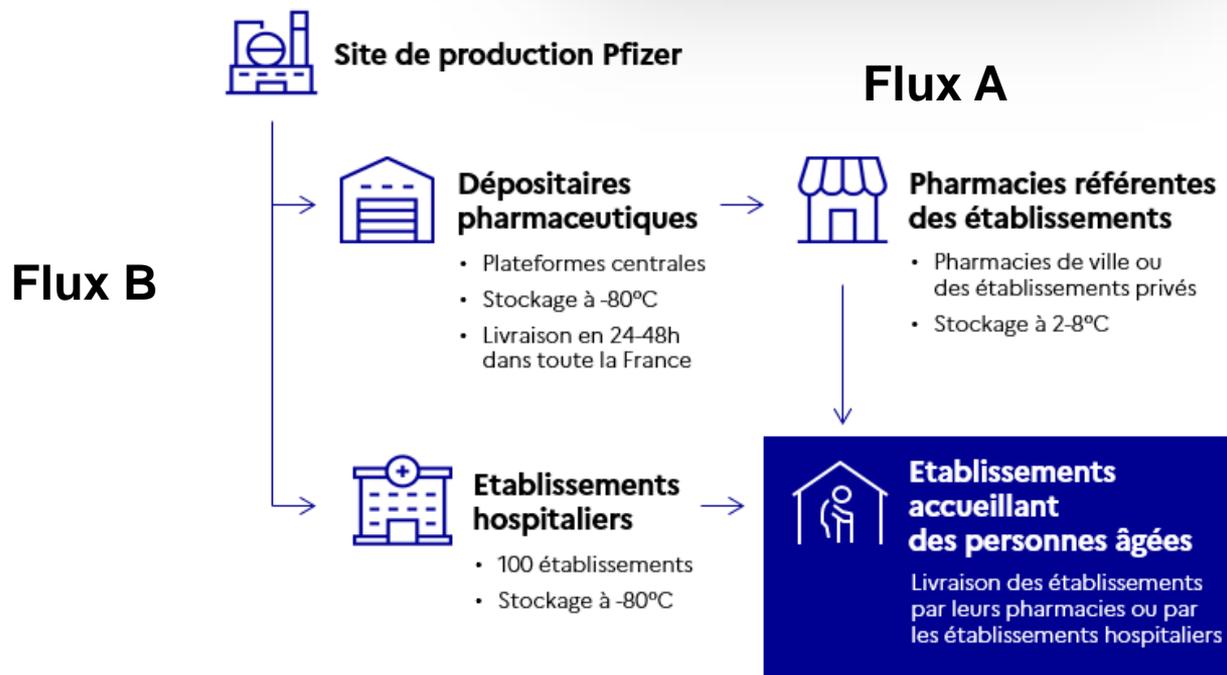
- Les professionnels des secteurs de la santé et du médico-social en débutant par ceux âgés de 50 ans et plus et/ou présentant une ou des comorbidités

# STRATEGIE NATIONALE DE DEPLOIEMENT

## ACCELERATION PHASE 1

# ORGANISATION DE LA VACCINATION EN EHPAD-USLD

## Circuits de distribution



## Schéma de principe du déploiement du flux A

75 % du flux

Organisation en flux  
poussé

Stockage temporaire  
Vaccination



Usine Pfizer Belgique



Transport Grand Froid



Plateforme SPF

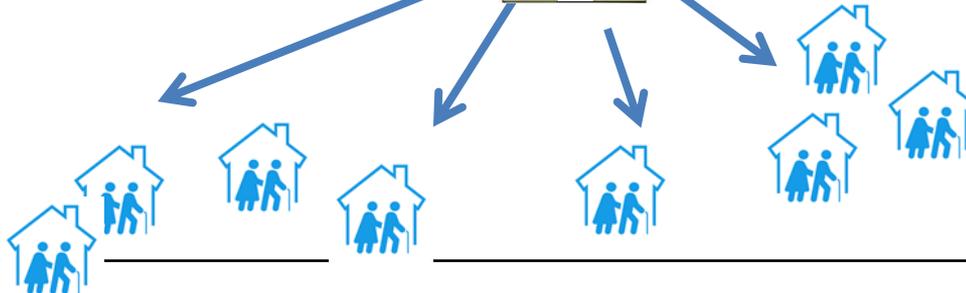
Stockage Grand Froid  
Décongélation



Grossiste répartiteur



Officines



## Schéma national de déploiement du flux B

25 % du flux



Usine Pfizer Belgique

1<sup>er</sup> temps  
Marseille / Nice et Toulon



Transport Grand Froid

3 puis 6 ES GHT

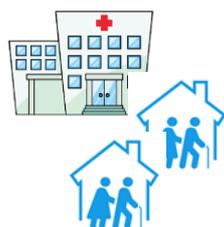


Stockage Grand Froid  
Décongélation

2<sup>ème</sup> temps  
Avignon / Digne et Gap

ES, EHPAD, USLD  
publics rattachés  
(hors territoriaux)

Stockage temporaire  
Vaccination



# L'étape 1 de la campagne de vaccination en PACA – EHPAD & USLD

## Lancement de la campagne

## Montée en charge

## Déploiement



### Description

Vaccinations ciblées avec les premières doses livrées par Pfizer

Lancement de la campagne de vaccination sur l'ensemble du territoire

Déploiement sur l'ensemble du territoire



### Calendrier

De 27 décembre au 3 Janvier

8 Janvier pour le flux A

Flux B : 30/12 et 05/01

Flux A : 11/01 et 25/01



### Etablissements concernés

CHUN – USLD  
30/12/2020

17 établissements pilotes  
(3 par département)

L'ensemble des établissements

Cannes – Antibes  
31/12/2020

# La vaccination des professionnels de santé

## ACCELERATION PHASE 2

# Intégration des professionnels de santé dans les priorités - 1

Prise en compte par le Ministre de la santé des demandes de représentants des professionnels de santé

→ DGS urgent n°72 du 31/12/2020 18h21 :

- 1. vaccination en EHPAD et USLD, incluant les résidents et le personnel correspondant aux cibles de la HAS, volontaires ;
- 2. vaccination des personnels de santé volontaires des établissements pivots flux B (CHUN) et correspondant aux cibles de la HAS ;
- 3. vaccination des personnels de santé volontaires des autres établissements de santé (publics, privés et ESPIC) et correspondant aux cibles de la HAS ;
- 4. vaccination des professionnels de santé libéraux volontaires et remplissant les critères de la HAS.

# Intégration des professionnels de santé dans les priorités - 2

***NB : Critères HAS : âge > 50 ans ou avec comorbidité à risque de forme grave de COVID-19***

Pour les personnel en ES ou en soins de ville, il s'agit de :

Tous les personnels volontaires **de + de 50 ans, tous métiers confondus**

Les professionnels à **risque de forme grave de COVID-19**, sans distinction d'âge, **présentant des comorbidités :**

- obésité (IMC >30) en particulier chez les plus jeunes,
- BPCO et insuffisance respiratoire,
- hypertension artérielle compliquée,
- insuffisance cardiaque, diabète de types 1 et 2,
- insuffisance rénale chronique, cancers récents de moins de trois ans,
- transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques et trisomie 21.

# Organisation de la vaccination COVID - 1

**Vaccination des personnels et professionnels de santé prioritaires des ES, en complément de leurs résidents EHPAD et USLD :**

- Installation d'un centre de vaccination au sein de l'ES pivot (CHUN) ce 4/01/2021 : multisite sur Pasteur 2, l'Archet, Cimiez, pole aval Tende et sce médecine du travail.**
- Installation de Centres de santé complémentaires, au moins deux avant le 8/01 : proposition des CH de Cannes, de Grasse et d'Antibes [ tous 3 dotés de congélateurs -80°C mais stockage non autorisé par SPF à ce jour].**
- Possibilité de vaccination des personnels prioritaires également au sein des ES privés.**
- Logistique d'approvisionnement en vaccin par l'ES centre depuis l'ES support.**
- Consultation + vaccination dans la foulée si absence de CI.**
  
- Constituer si possible des équipes mixtes dans ces centres de vaccination, en intégrant des professionnels de santé libéraux, pour l'ouverture des centres vers les soignants de ville, et des professionnels de santé des collectivités territoriales.**

# Organisation de la vaccination COVID - 2

## Vaccination des patients et des professionnels de santé de ville prioritaires :

- Elargir les lieux de vaccination aux structures de premier recours.**
- Se rapprocher des ES :**
  - **Pour constituer des équipes mixtes avec les équipes hospitalières chargées de la vaccination dans les centres de vaccination adossés aux ES (ex. site des MMG) ;**
  - **Possibilité de rémunération à l'acte pour les libéraux vaccinateurs, ou forfaitaire en cas de vacation pour renforcer les équipes au sein d'un ES ou ESMS (comme renfort RH en EHPAD)**
  - **pour la logistique d'approvisionnement en vaccin depuis l'ES support.**
- S'appuyer sur les communautés professionnelles territoriales de santé, les maisons de santé pluriprofessionnelles, les centres de santé polyvalents municipaux, mutualistes ou privés.**
- Consultation + vaccination dans la foulée si absence de CI.**

# Organisation de la vaccination COVID - 3

## ☐ Cahier des charges des centres de vaccination :

- **Locaux :**
  - **Lieu bien identifié, facile d'accès et offrir les conditions d'accessibilité au public ;**
  - **Espace suffisant pour l'accueil du public en sécurité, avec espace de confidentialité ;**
  - **Nécessité d'un lieu de surveillance post injection avec chaises (20 - 30 minutes) ;**
  - **Point d'eau pour le lavage des mains ou l'application de solution hydro-alcoolique ;**
  
- **Communications :**
  - **système de prise de rendez-vous tél ou en ligne connu des PS (et à venir des patients) du territoire ;**
  - **Accès réseau internet et bureautique, avec connexion au téléservice « Vaccin Covid » ;**
  - **Ligne tél. directe pour contact SAMU C15 ;**

**Une « unité de vaccination » est constituée *a minima* d'un médecin et d'un(e) infirmier(e), d'un(e) secrétaire, avec un turn over permettant une ouverture 6j/7.**

# Organisation de la vaccination COVID - 4

## ☐ Cahier des charges des centres de vaccination (suite)

- Un placard fermé à clef, meuble (sécurisé) pour stocker les consommables.
- Consommables : matériel de préparation et d'injection des vaccins (seringue, aiguilles, ampoules de sérum physiologique, alcool, compresses...)
- Documents d'information : RCP et notice du vaccin, portfolio à destination des professionnels de santé.
- Table d'examen, table et fauteuils.
- Réfrigérateur dans lieu sécurisé pour entreposage +2 à +8° C, avec relevé des températures + GE en cas de rupture électrique pour suppléance ?
- Trousse de première urgence (adrénaline et matériel d'injection) pour assurer la prise en charge d'urgence en cas d'effet secondaire immédiat après la vaccination. Cf. fiche Anaphylaxie du portfolio à destination des professionnels de santé.

<https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/la-vaccination-contre-la-covid-19/je-suis-un-professionnel-de-sante-ou-du-medico-social/article/guide-de-la-vaccination-pour-les-medecins-infirmiers-et-pharmaciens>

**Une « unité de vaccination » est constituée *a minima* d'un médecin et d'un(e) infirmier(e), d'un(e) secrétaire, avec un turn over permettant une ouverture 6j/7.**

# Organisation de la vaccination COVID - 5

## Action 1 - Inventaire et identification des lieux de vaccination hors ES par territoire :

- MMG hospitalières utilisées de jour ;
- Bureaux de CS et salles de réunion des MSP ou locaux au sein de cabinets de groupe de CPTS ;
- Centres de santé polyvalents;
- Centres communaux d'hygiène et de santé ou de vaccination des collectivités.

## Action 2 – Elaboration de 2 listes par les médecins, avec l'aide de la coordination de la CPTS :

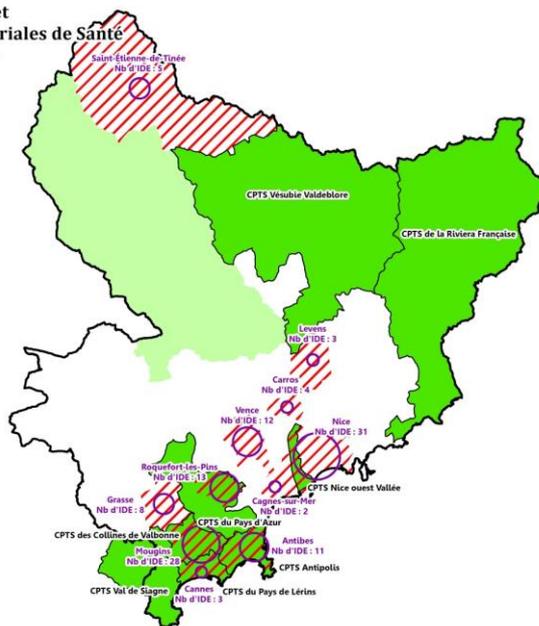
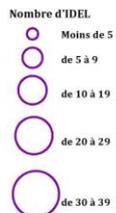
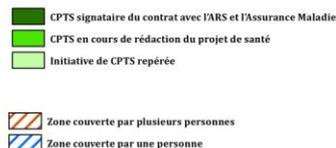
- volontaires parmi les patients prioritaires à domicile (second temps) ;
- volontaires parmi les soignants libéraux et les aides à domicile prioritaires.

# Organisation de la vaccination COVID - 6

## Maillage territorialisé pour la ville ES et MMG, SCHS, CPTS, et MSP - CDS

- Ex Nice : SCHS rue de Hancy + coord CPTS avec MSP Nice Nord Las Planas + MSP Nice port Centre Est + MSP Magnan + MSP PS3M + MMG Pasteur 2 + clin privées avec urgences ?

### Équipes IDEL dédiées Covid et les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé - dans les Alpes-Maritimes -



### Territoire Vie Santé Maisons de santé pluridisciplinaires - Département des Alpes-Maritimes -

Territoires Vie Santé du zonage des médecins libéraux  
Arrêté n° DSDP-0218-1419 du 23 février 2018

- Zone action complémentaire (light blue)
- Zone intervention prioritaire (dark blue)

